

AFFAIRE N° 14.

OBJET: Réserves foncières départementales pour l'habitat très social.
LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Depuis plusieurs années maintenant, le Département vient en aide aux Communes pour leur faciliter la constitution de réserves foncières. Devant l'ampleur des besoins, l'assemblée départementale, au cours de sa dernière session ordinaire de janvier dernier, a décidé d'amplifier cette aide en inscrivant un crédit de 12 000 000 Francs pour la poursuite des acquisitions de terrains réservés à l'habitat très social.

Il nous est demandé de fournir au Département une nouvelle liste de terrains à acquérir dans le cadre de cette procédure.

Je vous propose de vous prononcer sur les terrains suivants et de fixer un ordre de priorité pour les acquisitions que vous aurez retenues:

Lieudit	Réf. Cad.	Surface	Zone du P.O.S.	Coût approximatif	Ordre de priorité
Le Brûlé	CM 100	0,9 ha	UKc	450 000 F	5
St-François	CO 90-91-92 93-95-96-97 100-101-102	0,7 ha	UKc	600 000 F	8
Montgaillard	BV 358-359	5,9 ha	NAUb	1 800 000 F	1
Ste-Clotilde	BT 30 à 33	2 ha	UL	1 500 000 F	6
Bois de Néfles	CT 1p	2 ha	UKc	1 000 000 F	2
Chaudron	BK 219-240	1,1 ha	UM	1 100 000 F	3
Bretagne	BR 130	0,7 ha	UI	600 000 F	4
"	BR 152p	1 5 ha	UI	1 200 000 F	7

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables aux propositions de ce rapport. Elles souhaitent toutefois qu'en ce qui concerne la parcelle située à la Bretagne n° BR 130, il soit vérifié si le partage familial prévu a déjà eu lieu ou non avant de confirmer l'inscription sur cette liste."

M. MONDON - Le partage familial a été fait.

*

ADOPTE A L'UNANIMITE
